

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1080 Décisions concernant les Ministères

n° 1080

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Uné indemnité pour accident du travail de quarante cinq mille huit cent vingt-neuf francs (45.829 fr.) est accordée à M. Youssef Moussa Bœubh, (coolie au Ministère de la Production, victime d'un accident du travail survenu le 27 avril 1960 Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalemente constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960, chapitre 1, article 3, paragraphe 1.